

## Conseil Municipal du 17 octobre 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 1-4/2023

Instances

—

Modification de la  
composition du  
Conseil  
Administration  
Comité de  
Jumelage

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

##### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

##### Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)  
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)  
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN  
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER  
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

##### Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Madame le Maire :

Le Comité de Jumelage est une association Andrésienne créée le 7 Mai 2022, dont le but est de favoriser, dans le cadre des engagements pris par les communes et consigné dans la charte de jumelage, l'établissement de relations entre les habitants de la Commune de Saint-André-Lez-Lille avec les villes jumelles de Dormagen (Allemagne), Saint Mary's Bay (Angleterre) et Wieliczka (Pologne) dans tous les domaines : scolaires sportifs, culturels, sociaux, économiques etc., afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

Cette association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 32 membres maximum, dont 6 membres issus du Conseil Municipal de la Ville de Saint-André.

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



Vu la démission de Madame Claude WASILKOWSKI  
Maire en date du 13 septembre 2023,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 20 septembre 2023 portant  
acceptation de la démission de Madame Claude WASILKOWSKI de ses  
fonctions d'adjointe au Maire de la commune de Saint-André lez Lille ;

Vu la notification à l'intéressée dans les délais impartis ;

Du fait de la démission de Madame WASILKOWSKI de son poste d'Adjointe, il  
convient de modifier la composition du Conseil d'Administration du Comité de  
jumelage,

Cette délibération abroge la délibération précédente D 1-1/2023 du Conseil  
Municipal de 04 avril 2023 et sera exécutoire à compter de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la composition du Conseil  
Administration du Comité de jumelage comme suit :

- Elisabeth MASSE,
- Michel HUYLEBROECK,
- Pascale LAHOUSTE,
- Danielle SENECHAL,
- Régis LOGIER
- Patricia DUVAUX.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la Majorité absolue ;

*Abstentions : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M.  
RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF*

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX